



Secrétariat général du gouvernement
Unité de gestion du budget par objectifs

***Rapport annuel de performance de la
mission Présidence du Gouvernement
de l'année 2022***

La version arabe officielle fait foi.

Table de matières

Chapitre 1 : présentation générale des principales réalisations de la mission de l'année 2022

1-Résumé des principales réalisations stratégique de la mission

2-Résultats de l'Exécution du budget de la mission

Chapitre 2 : les réalisations des programmes de la mission pour l'année 2022

1- Les résultats de performance des programmes

2- Les résultats de l'exécution du budget des programmes

**CHAPITRE PREMIER:
PRESENTATION GENERALE DES
PRINCIPALES REALISATIONS DE
LA MISSION EN 2022**

Chapitre premier : présentation générale de la mission :

1. Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission:

La vision stratégique de la présidence du gouvernement est fondée d'une part, sur l'amélioration des mécanismes de la bonne gouvernance et la réforme de l'administration en vue de rationaliser la gestion des deniers publics et d'assurer les meilleures prestations au citoyen. D'autre part elle est basée sur la gouvernance des établissements et des entreprises publiques pour garantir leur pérennité et améliorer leurs ressources propres. Elle s'appuie également sur la rationalisation de la gestion des ressources naturelles afin d'atteindre un développement durable et équitable entre les différentes catégories sociales.

La présidence du gouvernement veille à mettre en œuvre la politique publique de l'Etat conformément aux orientations et aux choix déterminés par le Président de la République (article 111 de la constitution), garantir le fonctionnement régulier des services publics et gérer les rouages administratifs pour exécuter un ensemble de stratégies nationales en relation avec le domaine de compétence de la fonction exécutive et les politiques économiques et sociales de l'Etat en adoptant une approche garantissant l'égalité des chances entre les genres.

La mission de la présidence du gouvernement se charge de réaliser les choix nationaux et de la mise en application des stratégies, notamment dans les domaines suivants :

- **L'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en partenariat avec le secteur privé** sous forme contractuelle pour la réalisation de projets conformément aux dispositions de la loi n° 2015-49 du 27 novembre 2015 relative aux contrats de partenariat public-privé. Le mécanisme de partenariat a contribué efficacement à la réalisation d'une économie durable, à l'amélioration de la productivité des structures administratives, au développement des services mis à la disposition des investisseurs et à

l'accélération de la mise en œuvre d'un mécanisme intégré d'investissement.

Le partenariat avec le secteur privé permet d'échanger des expériences afin d'établir des meilleurs critères de choix des projets, d'accroître les ressources financières disponibles et d'assurer leur suivi grâce aux indicateurs pertinents évalués périodiquement.

- **La gouvernance des entreprises et des établissements publics** : Il s'agit de la refonte du système de gouvernance des entreprises publiques afin de redéfinir le rôle de l'État actionnaire par la mise en place d'une structure unifiée chargée de la gestion des établissements publics, de la formulation de la stratégie et du développement d'un système de gouvernance interne pour :
 - Améliorer sa performance,
 - Atteindre un haut niveau de transparence et de redevabilité
 - Responsabiliser le conseil d'administration.

La stratégie de gouvernance inclut également le secteur de médias publics, qui rencontrent d'importantes difficultés dû à un environnement pluraliste et diversifié dont la concurrence s'intensifie, les progrès technologiques s'accélèrent et les comportements des utilisateurs évoluent en conséquence.

- **La rationalisation de la gestion des ressources naturelles** notamment par le développement de l'économie bleue et la gouvernance des potentiels et des ressources, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée en 1992 lors du Sommet de la Terre, afin de profiter des opportunités offertes par le littoral tunisien dans le domaine de l'emploi et des possibilités d'investissement dans plusieurs secteurs tels que l'énergie, les mines et la pêche. La rationalisation de la gestion des ressources naturelles nécessite également la réduction des risques environnementaux liées à la rareté des ressources et des comportements à risques afin de lutter

contre le changement climatique et maintenir l'équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement.

- **La lutte contre le terrorisme et le crime organisé** conformément aux dispositions de la loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent portant création de la commission nationale de lutte contre le terrorisme auprès de la présidence du gouvernement (chapitre 66) qui a pour mission de définir et de publier les lignes directrices pour prévenir le terrorisme et aider à l'élaboration des programmes et des politiques visant à lutter contre le crime organisé.
- **Suivi des procédures d'autorisation** pour la création de réseaux d'associations et d'organisations nationales et étrangères conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-88 portant sur l'organisation des associations et pour la création des partis politiques conformément au disposition du décret-loi n° 2011-87 organisant les partis politiques. A cela s'ajoute le soutien des composantes de la société civile qui contribuent à la rationalisation du processus de développement.
- **L'aboutissement du processus de la justice transitionnelle** et la préservation de la mémoire nationale par la mise en place d'une structure compétente dont la mission est d'assurer le suivi des dossiers de résistants, des martyrs et des blessés de la révolution et des actes terroristes, conformément au décret gouvernemental n° 2016-338 du 9 mars 2016 portant création et fixation des attributions du Comité général des résistants et blessés de la révolution et des actes terroristes qui consiste à la création du « comité général des martyrs et blessés de la révolution et des actes terroristes » qui s'engage à prendre les mesures nécessaires pour étudier leurs dossiers, préserver la mémoire, inculquer et diffuser les valeurs de citoyenneté et fournir l'appui nécessaire aux familles des victimes des actes terroristes.

- **La modernisation de l'administration et de la fonction publique** dans le cadre d'une approche fondée sur les principes de gouvernance en vue d'atteindre l'efficience, l'efficacité, l'intégrité et la transparence des prestations administratives, la simplification des procédures, la numérisation, l'optimisation du potentiel humain et matériel et le développement des mécanismes juridiques et techniques du système de gestion des ressources humaines.

Les axes stratégiques de la présidence gouvernementale sont:

Axe stratégique 1 : Développer la tutelle, coordonner l'activité gouvernementale avec les divers intervenants, élaborer et mettre en œuvre les lois et les textes d'application.

Axe stratégique 2 : Relever les défis de la modernisation administrative en favorisant une culture de performance dans la gestion publique et la rationalisation des ressources.

La mission de la présidence du gouvernement comprend cinq programmes opérationnels et un programme de pilotage et appui, qui se caractérise par son aspect transversal:

- Programme Tutelle
- Programme Contrôle
- Programme Information, communication et formation
- Programme Gestion dans le secteur public
- Programme Modernisation des prestations administratives
- Programme Pilotage et appui

La présidence du gouvernement veille à mettre en œuvre un ensemble d'objectifs stratégiques grâce à un nombre de projets et de plans opérationnels. Malgré les défis, la mission de la présidence du gouvernement a atteint un certain nombre d'objectifs qui sont les suivants:

- La publication des décrets lois :
 - o n° 2022-18 du 29 mars 2022, portant remise des pénalités de retard relatives au Registre national des entreprises
 - o n° 2022-70 du 25 novembre 2022 portant prolongation de la durée de remise des pénalités de retard relatives au Registre National des Entreprises

Et ce dans le cadre de la déclinaison de l'objectif « amélioration de la production et de la publication des informations » à travers la consécration de l'interconnexion des données publiques et l'utilisation de l'identifiant fiscal unique dès la création de l'entreprise jusqu'à sa disparition.

Le décret-loi 2022-18 a permis de manière exceptionnelle, la remise des pénalités de retard, prévues par la loi organique 2018-52 relative au Registre National des Entreprises. Quant au décret-loi 2022-17, il a permis la prolongation à titre exceptionnel de la période de la remise des pénalités de retard conformément aux dispositions de l'article 2 du décret-loi 2022-18 cité ci-dessus. Cela a contribué à réaliser des résultats qui ont largement excédé les prévisions. Le nombre des adhérents au registre national des entreprises a atteint 146.563 dont 33.000 nouveau adhérents, soit une augmentation de 444.13%.

- A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire 2022-2023 et dans le cadre de la déclinaison de l'objectif relatif à « la promotion du service judiciaire », le premier président du tribunal administratif a décidé de liquider les anciennes affaires avant la fin de 2022 et ce pour les trois niveaux de juridictions (près de 3000 affaires déposées avant décembre 2016). L'objectif est atteint concernant certains affaires réglés devant les trois niveaux de juridiction au cours de l'année 2022, ainsi que la réduction des délais moyens de règlement des affaires.
- Assurer l'actualisation régulière des informations sur l'activité gouvernementale et le développement du contenu numérique du site officiel

du portail de la présidence du gouvernement dans le cadre de la déclinaison de l'objectif « Faciliter l'accès aux données relatives à l'activité gouvernementale » afin de garantir la disponibilité de l'information fiable sur le portail de la présidence du gouvernement. Cela a permis d'augmenter le nombre des visiteurs du portail de 147.4% atteignant ainsi 427.550 visiteurs en 2022 et dépassant les prévisions de la même année. Ce qui montre le besoin des citoyens à se tenir au courant des événements politiques et de suivre de l'activité gouvernementale et d'obtenir données actualisées d'une source fiable.

- Dans le cadre de la déclinaison de l'objectif « Développement des compétences », le nombre de bénéficiaires d'une formation au moins, est passé à 1587 en 2022, soit une augmentation de 123 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à la mise en œuvre des accords bilatéraux entre les bénéficiaires de la formation et l'école national d'administration (ENA). En outre, le nombre de participants aux sessions de formation et aux séminaires organisés par l'Académie internationale de la bonne gouvernance et l'institut de leadership administratif a augmenté grâce aux efforts d'implication des différents ministères. Le nombre de bénéficiaires d'une formation aux niveaux régional et local a également augmenté de 284% marquant ainsi l'ouverture de l'École nationale d'administration par rapport aux structures régionales, soit par l'organisation des sessions de formation à leurs profits, soit en exigeant leurs représentativités dans les sessions de formation organisées.
- Dans le cadre de la déclinaison de l'objectif « Simplifier et rapprocher les prestations administratives et les restructurer », la mission a entamé la mise en place du projet relatif à la simplification des 7 processus inhérents aux événements de vie de citoyen vers la fin de 2022 (l'accès aux soins, l'accès aux vaccins, conduite de véhicules, la recherche d'un emploi, remboursement

des frais de soins, création d'entreprise, la recherche des opportunités d'investissement).

- Dans le cadre du même objectif précédant, 13 structures publiques ont été certifiées par le label « Marhaba » en plus de l'inauguration d'une maison de service numérique municipale dans la région de Hidra dans le cadre de la coopération avec la GIZ et également l'élargissement de la liste préliminaire des documents administratifs qui peuvent être échangés électroniquement en ajoutant 12 documents produits par d'autres ministères.

1- Résultats de l'exécution du budget de la mission au titre de l'année 2022

Les dépenses de la mission de la présidence du gouvernement durant l'année 2022 sont estimées à 233.088 MD sachant qu'il comprend les dépenses du fond de concours alors que les crédits d'engagement s'élèvent à 232.752MD. Quant au taux de réalisation, la mission a atteint 95.87% réparti comme suit : crédit de rémunération 97.81%, crédits de fonctionnement 91.38%, crédits d'intervention 92.40% et crédits d'investissement 74.24%.

Tableau 1:

Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2022 par rapport aux prévisions
Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses de Rémunération	Engagement	173,482	169,676	3,806-	%97.81
	Paiement	173,376	169,572	3,804-	%97.81
Dépenses de fonctionnement	Engagement	21,588	20,537	1,051-	%95.13
	Paiement	21,588	19,728	1,860-	%91.38
Dépenses d'Intervention	Engagement	44,240	41,009	3,230-	%92.70
	Paiement	44,240	40,879	3,361-	%92.40

Dépenses d'investissement	Engagement	2,504	1,530	974-	%61.09
	Paiement	3,916	2,907	1,009-	%74.24
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	%0.00
	Paiement	0	0	0	%0.00
Total Hors ressources propres des établissements publics	Engagement	241,814	232,752	9,062-	%96.25
	Paiement	243,119	233,086	10,033-	%95.87

Tableau 2 :

**Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2022
par rapport aux prévisions
Répartition par programme**

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Tutelle	Engagement	22,175	20,292	1,883-	%91.51
	Paiement	22,175	20,292	1,883-	%91.51
Contrôle	Engagement	51,416	51,332	84-	%99.84
	Paiement	52,026	51,193	833-	%98.40
Presse, communication et formation	Engagement	85,711	85,614	97-	%99.89
	Paiement	85,711	85,566	145-	%99.83
Pilotage et Appui	Engagement	63,723	59,876	3,846-	%93.96
	Paiement	64,593	60,235	4,358-	%93.25
Gestion dans le secteur public	Engagement	16,686	13,926	2,760-	%83.46
	Paiement	16,511	14,091	2,420-	%85.34
Modernisation des services administratifs	Engagement	2,103	1,711	392-	%81.36
	Paiement	2,103	1,710	393-	%81.31
Total Hors ressources propres des établissements publics	Engagement	241,814	232,751	9,062-	%96.25
	Paiement	243,119	233,087	10,032-	%95.87

Tous les programmes de la mission ont réalisé des écarts négatifs au niveau des réalisations par rapport aux prévisions, enregistrant ainsi -9.062 MD pour les crédits d'engagement et -10,032 MD pour les crédits de paiement, ventilés par programmes, comme suit:

- Programme Tutelle a enregistré un écart négatif aux niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de -1.833MD pour les crédits de paiement à cause de l'interruption du fonctionnement de certaines instances (Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) et L'Instance provisoire chargée du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi (IPCCPL)), après le 25 juillet 2021.

- Programme Contrôle a enregistré un écart négatif au niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de –8 33MD pour les crédits de paiement. Cela est dû à la répercussion financière des recrutements envisagés dont les procédures sont en cours de finalisation.
- Programme information communication et formation a enregistré un écart négatif au niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de –145 MD pour les crédits de paiement, cet écart représente les crédits d’investissement alloués au CAPJC sans les exploités.
- Programme pilotage et appui a enregistré un écart négatif au niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de –4.358 MD pour les crédits de paiement. Cela est dû à la réduction du nombre des conseillers et membres du cabinet au sein de la présidence du gouvernement en plus de la somme de 1567.5 MD de la facture impayée de Tunis Air relative aux années 2021–2022.
- Programme la gestion dans le secteur public a enregistré un écart négatif au niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de –2,420MD pour les crédits de paiement, suite à la suppression du Ministre de la Fonction Publique, de la Modernisation de l’Administration et des Politiques Publiques en plus de la suspension des activités de l’ENA à cause de la pandémie Covid 19.
- Programme Modernisation des prestations administratives a enregistré un écart négatif au niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de – 393MD pour les crédits de paiement.

Chapitre 2 : Présentation des Programmes de la mission

Programme 1 : La Tutelle

**Responsable du programme:
Mr Mlaouah Ammar**

Date de nomination: 30 mai 2022

1 – LES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Le programme Tutelle vise à activer et à développer la gouvernance de la gestion publique et à protéger les droits et libertés, ainsi qu'à établir le dialogue et la communication constructive entre le gouvernement et les divers acteurs appartenant aux structures publiques et privées et la société civile.

Dans le cadre de sa vision futur, le programme Tutelle vise à renforcer la transparence dans le domaine de la diffusion de l'information et le développement de la gouvernance de la gestion publique par:

- Le renforcement de l'autorité de tutelle sur les établissements et les entreprises publiques,
- La protection des droits et libertés, à travers l'amélioration de la qualité de la législation et développant des mécanismes pour son application;
- L'obligation d'assurer le pluralisme partisan, associatif
- L'appui aux instances indépendantes selon leurs domaines de compétence
- La promotion du dialogue et de la communication entre le gouvernement, les instances constitutionnelles et la société civile.

En conséquence, le programme Tutelle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines de la publication juridique et du suivi de la bonne gestion et du développement des établissements et entreprises publiques. Le programme vise également à assurer la continuité du fonctionnement des instances publiques indépendantes selon leurs domaines de

compétence et l'objectif de leur création. Le programme vise aussi le développement de l'activité associative afin de soutenir le rôle de la société civile. Le plan d'action du programme Tutelle repose sur les axes stratégiques suivants:

Axe stratégique 1 : légiférer et diffuser les lois et les textes d'application et assurer leur mise en œuvre.

Axe stratégique 2 : Veiller à la bonne gouvernance des entreprises et des établissements publics.

Le programme Tutelle a deux objectifs stratégiques :

1. Améliorer la production et la diffusion de l'information,
2. Développer la gouvernance des entreprises et établissements publics.

Il convient de noter que le Registre national des entreprises est un acteur public qui intervient dans la mise en œuvre des objectifs du programme Tutelle en contribuant à l'amélioration de la production et de la diffusion de l'information dont l'efficacité est évalué grâce à l'indicateur du « évolution du nombre des adhérents dans le système du registre national des entreprises ».

La Direction générale du suivi de la productivité des établissements publics contribue également à améliorer la performance du programme à travers l'amélioration des performances des établissements publics et de leur gouvernance.

Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la production et la diffusion de l'information

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'axe stratégique 1 : « Légiférer et diffuser les lois et les textes d'application et assurer leur mise en œuvre » afin de garantir la transparence, l'exécution et l'efficacité des règles juridiques au service des usagers et des organismes de l'Etat.

L'objectif est d'établir la politique de l'État tunisien en matière de mise en réseau des bases de données publiques en vue d'adopter l'identifiant fiscal comme

identifiant unique de l'établissement dès sa création jusqu'à sa disparition, afin de lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de pousser les acteurs de l'économie informelle à intégrer l'économie règlementée.

Dans ce contexte, le Registre National des Entreprises gère et preserve la base de données, des informations et de documents qui concernent les personnes physiques et morales et les entités juridiques en activité dans les domaines économique et associatif afin de les mettre à la disposition du public et des structures étatiques concernées.

L'évolution du nombre des inscrits dans la plateforme du Registre National des Entreprises montre l'efficacité des mesures adoptées et mentionnées ci-dessous.

Indicateur 1.1.1 Évolution du nombre des inscrits dans le registre national des entreprises							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022	Valeur cible	année
Nombre	34816	35846	33000	146563	%444.13	40000	2024

Cet indicateur permet à l'État de restructurer davantage l'économie nationale, d'intégrer tous ses intervenants en exhortant les acteurs économiques à s'inscrire dans le RNE et à actualiser leurs données juridiques et financières annuelles. Ces informations reflètent la situation des entreprises afin d'aider l'État, les établissements financiers, les justiciables, les investisseurs étrangers et les organismes internationaux à prendre les décisions adéquates, à réduire les risques, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Nous constatons que les réalisations ont dépassé les prévisions fixées à 33 000 nouveaux inscrits, alors que les réalisations ont atteint 146563 inscrits, soit plus de 444.13 %, en raison de la remise des pénalités de retard conformément le

décret-loi 2022-18 daté le 29 mars 2022, et la prolongation à titre exceptionnel de la période de la remise des pénalités de retard conformément au décret-loi 2022-70 daté le 25 novembre 2022.

En effet les dispositions de l'article 2 du décret-loi 2022-70 prévoient des pénalités de retard déterminées sur la base de la moitié du montant de la redevance due pour les opérations d'immatriculation, de modification, de radiation, d'insertion de données, de dépôt de documents ou d'actualisation de données ou de renseignements, dont les délais de réalisation étaient échus au 31 décembre 2021 et ce dans un délai de trois mois à compter du 1er octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Bien que cet indicateur a enregistré une évolution remarquable de certains problèmes persistent, dont les plus importants sont :

- Le ralentissement du rythme de la digitalisation des services par rapport aux objectifs estimés. En effet, le taux des services en ligne a atteint 60% des services fournis. Le RNE estime atteindre une valeur de 100% en 2025.
- Les difficultés inhérentes à la passation du marché public dans le domaine technologique à cause de la lourdeur des procédures qui ne s'accorde pas avec la hausse rapide des prix et de l'évolution technologique.
- L'augmentation des coûts de la signature électronique qui a engendré une abstention des usagers de faire le dépôt électronique lors de l'inscription dans le registre.

En plus de l'amélioration du taux des inscrits, le registre national des entreprises veille à mettre en œuvre les procédures suivantes en 2023 :

- L'instauration de l'identité digitale de l'entreprise (Mobile ID Corporate) et l'implantation d'un espace dédié aux entreprises sur la plateforme du RNE qui doit être synchronisé avec l'identifiant de son représentant légal. Cette interface permet l'échange crédible entre le RNE et les entreprises ainsi que la consultation permanente et l'échange des données et des documents déposés dans le coffre-fort électronique.

- La révision et l’amendement de la loi n°2018–52 datée le 29 octobre 2018 relative au registre national des entreprises afin de mettre l’exergue sur :
 - Les procédures d’inscription des associations
 - Les pénalités de retard qui représentent un handicap majeur pour l’inscription des associations en activité avant l’entrée en vigueur des dispositions de ladite loi.
 - Les actualisations exigées de la part des entreprises et des personnes physiques dont les artisans et les professionnels libéraux notamment ceux qui n’étaient pas concernés par l’inscription au RNE.
- La coordination avec les Ordres professionnels (avocats, comptables et experts comptables), vu qu’ils sont les plus concernés par les demandes de constitution et d’actualisation, afin d’instaurer un processus dédié pour eux au RNE à travers une plateforme électronique. Les Ordres professionnels bénéficient ainsi de la dispense de signature électronique étant donnée qu’ils sont assermentés.

Cette orientation contribuera à l’amélioration de la qualité des dossiers adressés au RNE et permettra aux ordres susmentionnés d’actualiser les dossiers de leurs clients.

Objectif stratégique 1.2 : Développer la gouvernance des entreprises et des établissements publics

Cet objectif est défini dans le cadre de l’axe stratégique « Veiller à la bonne gouvernance des entreprises et des établissements publics ». Cet objectif vise à améliorer la performance et la gouvernance des entreprises et des établissements publics en renforçant la transparence et la redevabilité par le biais d’un système de gouvernance intégrale pour améliorer leurs situations financières, promouvoir leurs productivités, assurer leurs durabilités et stabilités et soutenir leurs partenariats avec le secteur privé.

L'indicateur ci-dessous montre une stabilité relative du PPP au cours de 2022 :

Indicateur 1.2.1 : Évolution des partenaires du secteur privé							
Unité	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022	Valeur cible	année
nombre	40	36	36	36	%100	38	2024

Cet indicateur concerne le développement et la gouvernance des entreprises et des établissements publics en améliorant leurs compétitives pour contribuer au développement de l'économie nationale.

Nous notons dans le tableau ci-dessus une stabilisation du nombre de partenariats en 2022, malgré :

- La simplification, la souplesse et la lucidité des procédures régissant les contrats de concession, de manière générale, relatifs aux micro-projets ;
- L'application des nouvelles dispositions prévues dans la loi n° 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement qui a défini les micro-projets et les procédures simplifiées y afférentes ;
- L'abrogation du décret présidentiel n°2010-3437 du 28 décembre 2010, portant fixation des critères de classification des concessions d'intérêt national, vient compléter le dispositif juridique y afférent.

Il convient de noter que le domaine des partenariats public-privé présente plusieurs difficultés qui ont influencé de manière directe l'évolution du nombre de partenaires dans le secteur privé selon les données disponibles dans ce domaine. Citant les difficultés suivantes:

- l'absence d'une vision stratégique dans ce domaine et la faible coordination au niveau central, régional et local ;
- l'insuffisance des mécanismes de contrôle et de suivi ;
- la diversité des intervenants dans la gouvernance des projets de partenariat et le manque de coordination,

- l’absence d’un système d’information exhaustif pour collecter et analyser les données inhérentes aux contrats de partenariat et de concession,
- l’incompétence du secteur financier en matière des projets de partenariat, qui se traduit par l’hésitation des banques à soutenir les investisseurs, des longues périodes de préparation des études et des étapes préparatoires des projets de partenariat et des retards dans les traitements des dossiers ;
- l’absence de référentiel et de vision pour identifier les besoins ;
- le manque d’identification des projets prioritaires et d’évaluation des projets réalisés afin de l’exploiter pour le développement et la planification de nouveaux projets ;
- l’insuffisance des investissements, notamment dans les régions internes et l’absence d’un environnement approprié incitant l’investissement privé ;
- déficience des procédures visant l’accélération de l’exécution des projets à travers les contrats de concessions.
- défaillance de la politique de communication.

Dans le but d’accélérer la cadence de réalisation des projets et de soutenir le partenariat public–privé, des mesures suivantes ont été prises:

- L’activation du conseil stratégique et le développement d’une politique publique et une vision stratégique limpide.
- L’instauration d’un système de veille juridique dans le domaine de concession et de PPP afin de se tenir informé aux sujets des évolutions législatives à l’échelle internationale et d’en bénéficier ;
- L’installation de mécanisme de coordination et d’échange permanent avec les divers intervenants au processus de partenariat;
- Clarification des cadres réglementaires touchant le partenariat public–privé et le renforcement de la transparence et l’accès aux données y afférentes;
- La révision du système fiscal pour tenir compte de la spécificité des contrats de partenariat et des concessions ou établir un système fiscal spécial;

- L'utilisation des canaux de communication numériques, la documentation électronique et la réduction de l'usage de papier;

Dans le cadre de la complémentarité avec les mesures susmentionnées, il est recommandé de:

- Améliorer la législation dans le but de motiver les investisseurs et encourager le recours au mécanisme de partenariat ;
- Préparer un plan de communication qui cible les investisseurs, les organismes publics et les décideurs pour promouvoir le mécanisme de partenariat ;
- Établir un système d'information dédié aux partenariats qui permet un suivi et un contrôle minutieux et permanent pour la mise en œuvre des projets et une meilleure gestion des conflits et des impayés ;
- Assurer la mise en application du décret n° 2013-4631 du 18 novembre 2013 relatif à la transmission de rapports annuels de gestion de concession en faisant recours à des mécanismes de stimulation ou de dissuasion et en publiant un modèle unifié de rapport ;
- Permettre aux organismes chargés de l'élaboration des rapports d'accéder au système statistique national, en particulier aux Big Data de projets de partenariats (valeurs ajoutées, ressources humaines...);
- Mettre en place des mécanismes de financement pour l'appui, l'élaboration et le suivi de contrats de concession et de partenariats;
- Renforcer la contribution de la caisse de dépôts et consignations au financement de projets de partenariat en coordination avec l'instance générale de partenariat public-privé;
- Encourager les banques tunisiennes à proposer des solutions de financement à long terme adaptées à la durée des projets de partenariat.
- Valoriser la recherche scientifique dans le domaine PPP et créer un diplôme scientifique reconnu.

2- Exécution du budget du programme

Les dépenses du programme Tutelle sont de 20,292MD, tandis que les crédits alloués pour 2022 s'élèvent à 22,175 MD sans tenir compte des ressources propres des établissements publics. Dans l'ensemble, le taux de consommation de crédits est de 91.51%. Les dépenses de rémunération sont de 94.53% quant aux dépenses de fonctionnement 99.75% et 86.86% pour les dépenses d'intervention.

Ces dépenses sont ventilées dans les tableaux suivants :

Tableau 1:

**Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions
(Répartition par nature de la dépense)**

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	6,072	5,740	-332	94.53%
	Paiement	6,072	5,740	-332	94.53%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	4,382	4,371	-11	99.75%
	Paiement	4,382	4,371	-11	99.75%
Dépenses d'Intervention	Engagement	11,721	10,181	-1,540	86.86%
	Paiement	11,721	10,181	-1,540	86.86%
Dépenses d'investissement	Engagement	0	0	0	0.00%
	Paiement	0	0	0	0.00%
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0.00%
	Paiement	0	0	0	0.00%
Total Hors ressources propres	Engagement	22,175	20,292	-1,883	91.51%
	Paiement	22,175	20,292	-1,883	91.51%

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LF compl 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				Montant	%
Tutelle	Activité 1 : Suivre, corriger et publier les textes juridiques.	1,572	1,567	-5	99.66%
	Activités 2 : Créer et contrôler l'activité des associations	758	758	0	99.97%
	Activité 3 : Elaborer et évaluer les dossiers de privatisation des entreprises publiques	615	611	-5	99.23%
	Activité 4 : Suivre la productivité et la gouvernance des entreprises publiques	4,070	4,058	-12	99.72%
	Activité 5 : Suivre les dossiers relatifs à la société civile et aux instances publiques indépendantes	1,509	1,507	-2	99.88%
	Activité 6 : Octroyer des subventions au profit des instances publiques indépendantes	13,651	11,252	-2,399	82.43%
Total		22.707	19,752	-2,423	89.07%

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les crédits de paiement pour le programme Tutelle sont estimés à 22.175 MD. Le montant liquidé est de 19.752 MD à raison de 89.07%, ce taux a enregistré un écart négatif par rapport aux prévisions de -2.423. Cet écart est expliqué par le dysfonctionnement de quelques instances (l'instance nationale de lutte contre la corruption et l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets des lois) après le 25 juillet 2021.

Programme 2 : Le Contrôle

**Responsable du programme:
Madame Kaouthar Ben Said
Ep Neji**

**Date de nomination: 30 octobre
2020**

1 – ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Ce programme veille, d'une part à la bonne gouvernance administrative et financière des ressources de l'Etat, d'autre part au bon fonctionnement dans les administrations, les établissements et les entreprises publiques; à travers les organes de contrôle administratif et le contrôle judiciaire exercé par le tribunal administratif afin de concrétiser les axes stratégiques de la mission de la présidence du gouvernement en lien avec les attributions du programme. Ces attributions concernent :

- Le contrôle administratif sur les actes de gestion des administrations, des entreprises et des établissements publics, sur les actes de gestion relatifs aux dépenses et aux achats publics,
- Le contrôle judiciaire exercé par le tribunal administratif
- Le suivi et l'audit des contrats de partenariat public-privé.

Objectif stratégique 2- 1: le renforcement de l'intervention des organes de contrôle sur les actes de gestion

Le premier axe stratégique « Le contrôle sur les actes de gestion des administrations, des entreprises et des établissements publics » vise à garantir l'efficacité des organes de contrôle administratif et financier à travers la réalisation de l'objectif « le renforcement de l'intervention des organes de contrôle sur les actes de gestion ». Les organes de contrôle doivent disposer des moyens de travail nécessaires pour :

- accomplir leurs missions dans les diverses administrations publiques et les entreprises et les établissements publics,
- garantir la transparence et l'efficacité de la gestion de denier public, afin de concrétiser les objectifs et les politiques publiques de l'Etat.

La réalisation de l'objectif est mesurée par les indicateurs suivants :

- **Le nombre des missions de contrôle réalisées** : 100 % de la valeur cible prévue de cet indicateur a été réalisée pour l'année 2022, soit 170 missions de contrôle réalisées.

Indicateur 2-1-1 : Nombre des missions de contrôle réalisées :							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	120	150	170	170	100%	230	2024

- **Respect des délais de publication des rapports** : 100 % de la valeur cible prévue de cet indicateur a été réalisée pour l'année 2022, estimée à 40%.

Indicateur 2-1-2 : Respect des délais de publication des rapports							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	indicateur adopté en 2022		40%	40%	100%	60%	2024

- **Taux de recommandations exécutées** : 66% de la valeur cible prévue de cet indicateur est réalisée en 2022 estimée à 75%. Vu le nombre important des recommandations inscrites dans les rapports de contrôle par rapport aux moyens limités des organes de gestion, le taux de réalisation des recommandations n'a pas dépassé 50%. Notant que cet indicateur ne sera plus utilisé dans le PAP 2023.

Indicateur 2-1-3 : Taux de recommandations exécutées							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	indicateur adopté en 2022		75%	50%	66%	85%	2024

Objectif 2-2 : Développement du système de contrôle conformément aux standards internationaux :

Cet objectif reflète l'orientation générale de l'activité de contrôle qui exige l'unification des méthodes de travail conformément aux normes internationales dans le but de perfectionner l'exercice des missions de contrôle pour renforcer et améliorer les compétences des contrôleurs.

La réalisation de l'objectif est mesurée par les indicateurs suivants :

- Taux de contrôleurs ayant bénéficiés de formations certifiantes :

Un taux négatif a été enregistré puisque la formation certifiante nécessite un intervalle temporel important pour l'obtenir en raison de :

- Les différents niveaux requis pour chaque formation,
- L'indisponibilité des moyens matériels et les engagements professionnels des contrôleurs.

Indicateur 2-2-1 : Taux de contrôleurs ayant bénéficiés de formations certifiantes :							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	indicateur adopté en 2022		5%	0%	0%	15%	2024

- Taux de conformité des missions de contrôle aux standards internationaux :

100 % de la valeur cible prévue de cet indicateur a été réalisée pour l'année 2022 estimée à 25%.

Indicateur 2-2-2 : – Taux de conformité des missions de contrôle aux standards internationaux:							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	indicateur adopté en 2022		25%	25%	100%	35%	2024

Objectif 2-3: Promouvoir le service judiciaire administratif :

La déclinaison de l'axe stratégique relatif au contrôle judiciaire à travers l'objectif « Promouvoir le service judiciaire administratif » en dotant de ce dernier des ressources financières et humaines et de tous les moyens de travail nécessaires, et en rapprochant le service judiciaire administratif du citoyen afin d'accomplir au mieux la mission du service public et d'obtenir la satisfaction des justiciables.

La réalisation de l'objectif est mesurée par les indicateurs suivants :

- **Délais moyens de jugement des affaires** : cet indicateur a enregistré un écart négatif à raison de 8 mois pour la phase de la première instance et de 6 mois au niveau des cours d'appel et de cassation par rapport aux valeurs cibles prévues.

Indicateur 2-3-1 : Délais moyens de jugement des affaires								
Indicateur	Phase	Réalisation 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022(2)	Réalisations 2022	Réalisations en 2022/ prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	Première instance	24 mois	18 mois	24 mois	32 mois	-8 mois	18 mois	2024
	Cour d'appel	-	-	Entre 10 et 12 mois	18 mois	-6 mois	9 mois	
	Cour de cassation	-	-	18 mois	24 mois	-6 mois	12 mis	

A l'occasion de l'inauguration de l'année judiciaire 2022-2023, le premier président du tribunal administratif a annoncé la liquidation des anciennes

affaires (les affaires soumises avant 2016 estimées au nombre de 3000) et ce avant la fin de l'année 2022. Cette mesure a contribué à augmenter le nombre des affaires réglées au niveau de trois phases judiciaires, d'où l'écart positif enregistré en 2022 par rapport à 2021. Contrairement à cette augmentation du nombre des affaires réglées, l'indicateur « Délais moyens de jugement des affaires » ne reflète pas une amélioration des résultats.

Cette diminution au niveau des réalisations de la phase de première instance est due au grand nombre des affaires réglées, dans le cadres de liquidation des affaires et qui remontent aux années antérieurs à 2016, au détriment de traitement des affaires déposées après cette date. Par conséquent, l'indicateur ne reflète pas les efforts fournis pour réduire les délais moyens de jugement des affaires.

Cependant, les prochaines années seront prometteuses vu que le programme de tribunal administratif vise le règlement des affaires soumises au cours des années 2017–2018–2019 et ce avant 2023. A partir de l'année 2024, les délais moyens de jugements des affaires seront plus courts, car des affaires soumises entre 2020–2024 seront prioritaires. Ce qui va se répercuter positivement sur l'indicateur. De même pour l'année 2025, les délais vont enregistrer une réduction suite aux mesures prises en 2022

Le tribunal administratif a jugé le litige référendaire au cours du mois d'août 2022. Ainsi, le nombre total des affaires déposés a atteint 25 au cours de deux phases primaire et appel, cela a nécessité plus de deux semaines de travail réel avec des procédures courtes.

Le tribunal administratif a jugé aussi les litiges des candidatures aux élections législatives au cours de mois de novembre 2022 (15 affaires pendant un mois de travail effectif) et les litiges liés aux résultats des élections au cours du mois de décembre 2022 (55 affaires pendant 3 mois du travail effectif).

Indicateur 2-3-2 : Taux des textes examinés en moins de deux mois:							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 par rapport aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	50%		70%	60%	-10%	90%	2024

L'écart entre les estimations et les réalisations de 2022, est du au fait que le tribunal ne peut pas contrôler le nombre total de textes soumis dans le cadre de sa compétence consultative. Ce nombre est lié au rythme de l'activité gouvernementale, ainsi le nombre total des textes déposés en 2022 a atteint 373 dont 223 ont été examinés en moins de deux mois. Les réalisations de 2022 auraient pu excéder aux estimations, si le nombre total des textes soumis a dépassé les 400.

Il faut noter que l'examen des consultations n'est pas assujéti à l'ordre chronologique de leur soumission, étant donné que les services du conseiller juridique et de législation du gouvernement incitent le tribunal à répondre en urgence à certaines consultations surtout celles liées à des contraintes temporelles incluses dans les traités et les conventions internationales ou liées aux obligations internes du gouvernement, ce qui entraîne un écart au niveau des délais de l'examen des consultations touchant ainsi les statistiques fournies.

D'autre part, des mesures organisationnelles ont été prises (la distribution des textes de consultation aux services et aux sections consultatives) permettant ultérieurement une réduction des délais de l'examen des dossiers déposés.

2- Exécution du budget du programme

Le taux de consommation de crédits est de 98.40% avec un budget alloué de 51.416 MD sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Ci-dessous les taux de réalisations par nature de dépenses :

- les dépenses de rémunération étaient de 99.89 %,
- les dépenses de fonctionnement étaient de 100 %,
- les dépenses d'intervention étaient de 100 %
- les dépenses d'investissement, étaient de 91.96 % pour l'engagement et 17.5% pour le paiement.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau suivant :

Tableau 1:
Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions
Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	49,163	49,106	-57	99.88%
	Paiement	49,163	49,106	-57	99.88%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	1,760	1,760	0	100.00%
	Paiement	1,760	1,760	0	100.00%
Dépenses d'Intervention	Engagement	163	163	0	100.00%
	Paiement	163	163	0	100.00%
Dépenses d'investissement	Engagement	329	303	-26	92.10%
	Paiement	939	164	-775	17.47%
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0.00%
	Paiement	0	0	0	0.00%
Total Hors ressources propres	Engagement	51,416	51,332	-84	99.84%
	Paiement	52,026	51,193	-833	98.40%

Tableau 2:**Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions****Répartition par activité (crédits de paiement)**

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LF compl 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				Montant	%
Tutelle	Activité 1 : Contrôle sur des actes de gestion des administrations, des entreprises et des établissements publics et des collectivités locales	4,763	4.756	-6	99.87%
	Activité 2 : Contrôle des actes de gestion relatifs aux dépenses publiques	11,053	11,030	-22	99.80%
	Activité 3 : Contrôle des actes de gestion relatifs à la commande publique	3,928	3,928	0	99.99%
	Activité 4 : Contrôle des actes de gestion des établissements et des entreprises publics	2,782	2,780	-2	99.94%
	Activité 5 : Suivi et audit des contrats de partenariat	817	817	0	99.97%
	Activité 6 : Emettre des jugements en matière administrative	28,682	27,883	-799	97.22%
	Total	52,026	51,193	-830	98.41%

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les tableaux 1 et 2 relatifs à l'exécution du budget du programme « Contrôle » montrent que malgré les circonstances exceptionnelles qui ont accompagné l'exécution du budget, le taux de consommation du budget est satisfaisant par rapport aux prévisions. En effet, le taux de réalisation s'élève à 99.84% des crédits d'engagement et 98.4% des crédits de paiement (ces montants sont actualisés en tenant compte de la loi de finance complémentaire de 2022).

Programme 3 : Information, Communication et Formation

**Responsable du programme:
Mr Amine Ben Amor**

**Date de nomination: 30 octobre
2020**

1 – PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

La stratégie du programme « Information, communication et formation » est fondée sur la mise en œuvre de la politique de l'État visant à promouvoir le secteur de l'information et de la communication pour garantir la qualité du contenu médiatique, assurer la pérennité du service public audiovisuel, développer les compétences des journalistes et communicateurs par la formation et faciliter l'accès à l'information relative à l'activité gouvernementale.

Les axes stratégiques de la mission de la présidence du gouvernement inhérents à ce programme sont représentés comme suite:

Axe stratégique 1 : Soutenir les établissements de médias publics,

Axe stratégique 2 : Communiquer, informer et présenter l'activité gouvernementale.

Quant à la contribution des acteurs publics, elle se limite à garantir la continuité du fonctionnement du service public, à cause des :

- difficultés dans le secteur de la presse et de l'édition en raison du développement technologique qui a engendré une accélération de la diffusion de l'information qui dépasse le rythme de la presse écrite,
- difficultés économiques dans le pays et la concurrence entre les entreprises médiatiques privées réduisant ainsi des ressources financières provenant de la publicité et des souscriptions,

– difficultés structurelles causées par l’inflation des salaires et des dettes de ces établissements.

Objectif stratégique 3.1 : Gouvernance des organismes de médias publics audiovisuels et de presse:

Cet objectif vise à assurer l’efficacité des médias publics, contribuant ainsi à une meilleure allocation des subventions publiques qui leur sont attribuées de manière à favoriser leur développement et à refléter leur gouvernance.

En effet, les médias publics ont un rôle stratégique en appuyant la communication qui vise à promouvoir les stratégies nationales, garantir le droit à l’information et s’engager à refléter le pluralisme (culturel, social...). Ces médias opèrent dans un secteur concurrentiel en raison de la multiplicité des chaînes de radio et de télévision privées dans un marché local trop restreint (le nombre de consommateurs de contenu médiatique est très faible).

En raison des subventions publiques limitées, les médias publics sont appelés à diversifier leurs ressources financières pour assurer leur pérennité et la qualité des services qu’ils fournissent aux citoyens.

Cependant, ces médias n’ont pas réussi à développer leurs ressources financières propres à cause de la baisse de la recette publicitaire, des ventes et des abonnements.

Indicateur 3.1-1 : Évolution des ressources propres des médias publics							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	-27 %	-5.43%	%1.35	-8.22%	-6.08%	%2	2024

Cet indicateur concerne l’évolution des ressources propres des médias publics (audiovisuel et presse écrite) de manière à préserver la pérennité du service public et maintenir l’équilibre financier des établissements concernés.

Organisation	Prévision 2022	Réalisations 2022	Taux de croissance
Télévision tunisienne	30940	28806	%-6.89
Radio tunisienne	17653	13730	%-22.22
La nouvelle société d'impression, de journalisme et d'édition	6889	6785	%-1.5
Agence de presse Tunis Afrique	1380	1421	%2.97
Centre africain de perfectionnement des journalistes et des communicateurs.	16500	16500	%00
Centre d'information, de formation et de documentation sur les associations	36187	36187	%89.2-
Total	112696	103423	%-8.22

Le tableau ci-dessus, montre une régression des ressources propres, qui sont passées de -5,43 % en 2021 à -6.89% en 2022, sans pour autant atteindre la valeur estimée de 1, 35 % au cours de la même année. Cela s'explique par:

- La régression de ressources propres de l'établissement de la télévision tunisienne, en raison de la récession de la recette publicitaire.
- La diminution des ressources propres de l'établissement de la radio tunisienne en raison du recouvrement partiel des créances dues à la Société tunisienne d'électricité et de gaz.
- La diminution des ressources propres de La société nouvelle d'imprimerie, de presse et d'édition (SNIPE) à cause de la baisse des ventes, des abonnements et de la recette publicitaire.
- Une légère amélioration des ressources propres de l'Agence Tunis-Afrique presse.
- La stabilité des ressources propres du Centre africain pour la formation des journalistes et des communicateurs.
- La stabilité des ressources propres du centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations IFEDA.

En effet, l'année 2022 a été pleine de défis à différents niveaux qui ont influencé l'indicateur de développement des ressources propres des établissements de médias publics, notamment pour les raisons suivantes:

- Les faibles recettes de publicité en raison des difficultés économiques, la concurrence intense entre les médias publics d'une part et les médias privés d'autre part, et la dépendance des publicitaires à l'égard des taux d'audience pour optimiser la répartition du budget alloué à la publicité et assurer une meilleure compétitivité de leurs produits.
- La régression de l'édition et des ventes des journaux à cause de l'augmentation des coûts d'impression ; un phénomène mondial dû au développement des technologies de communication et à la multiplication de plateformes médiatiques en ligne qui répondent aux besoins des citoyens en matière d'accès rapide et facile à l'information.
- L'interruption de la production audiovisuelle dans les médias publics notamment les fictions audiovisuelles pour le mois de ramadan, qui auraient favorisé des ressources supplémentaires en raison de l'augmentation des retombées financières de la publicité.

En ce qui concerne l'indicateur "l'évolution des ressources propres des médias publics", il est suggéré de :

- Inciter les établissements de médias publics audiovisuels à adopter un modèle économique visant à améliorer leurs ressources financières et leurs positions concurrentielles par rapport aux médias privés;
- Inciter la société nouvelle d'impression, de presse et d'édition (SNIPE) à développer une stratégie qui vise la réforme de l'établissement en vue d'atteindre un équilibre financier à moyen et long terme.

Objectif stratégique 3.2 : Faciliter l'accès aux données relatives à l'activité gouvernementale:

Cet objectif veille à ce que les citoyens soient informés par l'activité et la performance gouvernementales en élaborant et en actualisant périodiquement le contenu numérique du portail officiel de la présidence du gouvernement. Il ne fait aucun doute que les plateformes numériques ont commencé à se positionner dans la sphère médiatique grâce à l'actualisation permanente de leurs contenus, la facilité d'accès et l'adaptation aux nouveaux comportements des internautes, ce qui explique le nombre croissant des visiteurs du portail de la présidence du gouvernement qui a dépassé les prévisions.

Indicateur 3-2-1 : nombre de visiteurs du portail de la présidence du gouvernement							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022(1)	Réalisations 2022(2)	Réalisations 2022 /prévisions 2022(2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	283.262	363.837	290.000	427.550	147.4	295.000	2024

Le nombre de visiteurs du portail de la présidence du gouvernement a atteint 427.550 en 2022, soit un taux de 147.4 % par rapport aux prévisions de la même année. Cela prouve que les citoyens avaient besoin de se tenir informer au sujet des événements politiques nationaux, de suivre les activités du gouvernement, et d'obtenir des renseignements fiables.

Le rapport analytique du portail sur le comportement de visiteurs montre que:

- La croissance de nombre de visites coïncide avec des événements politiques importants durant 2022, notamment au cours de la 8ème Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD 8), le 18ème Sommet de la Francophonie et les élections législatives.
- Le taux de femmes visiteurs du portail est de 56.2% légèrement inférieur au taux des hommes visiteurs qui a atteint 43.8%

Le rapport montre que le nombre des pages visitées est de 1.717.050, et le temps moyen passé par session est de 2 minute et 44 secondes.

Afin d'atteindre l'efficacité souhaitée de cet objectif, il est proposé de:

- Promouvoir davantage le portail de la présidence du gouvernementale et les services qu'il fournit au public.
- Réaliser un sondage d'opinion pour identifier les besoins des visiteurs du portail.

2- Exécution du budget du programme

En 2022, les crédits de paiement du Programme Information, Communication et Formation sont à 85.566 MD alors que les crédits d'engagements sont estimés à 85.711MD. Les dépenses ont atteint 85.566 MD, le taux général de réalisation a atteint 99,83%, réparti comme suit :

- Les dépenses de rémunération 99.99%,
- Les dépenses de fonctionnement 100%,
- Les dépenses d'intervention 98.79%,
- Les dépenses d'investissement, estimées à 10 MD allouées au Centre africain pour le perfectionnement des journalistes et des communicateurs (CAPJC), alors que le taux de réalisation est égal à 0%.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau 1:
Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions
Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	79,367	79,360	7-	99.99%
	Paiement	79,367	79,360	7-	99.99%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	2,285	2,285	0	100.00%
	Paiement	2,285	2,285	0	100.00%
Dépenses d'Intervention	Engagement	3,970	3,970	0	100.00%
	Paiement	3,970	3,922	48-	98.79%
Dépenses d'investissement	Engagement	90	0	90-	0.00%
	Paiement	90	0	90-	0.00%
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0.00%
	Paiement	0	0	0	0.00%
Total Hors ressources propres	Engagement	85,711	85,614	97-	99.89%
	Paiement	85,711	85,566	145-	99.83%

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LF compl 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				Montant	%
Information, communication et formation	Activité 1 : Subvention au profit de l'Etablissement de la Télévision tunisienne	35,398	35,350	-48.000	99.86%
	Activité 2 : Subvention au profit de à l'Etablissement de la Radio tunisienne	34,384	34,384	0.000	100.00%
	Activité 3 : Subvention au profit de l'Agence Tunis-Afrique Presse	10,490	10,490	0.000	100.00%
	Activité 4 : Couverture des activités de la présidence du gouvernement, coordination avec les journalistes locaux et étrangers et édition des communiqués de presse	2,681	2,674	-7.010	99.74%
	Activité 5 : Subvention au profit du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations "Ifeda"	763	763	0.000	100.00%
	Activité 6 : Appui et formation des professionnels des médias dans le domaine des médias et de la communication.	721	631	-90.000	87.52%
	Activité 7 : Subvention au profit de la Société nouvelle d'impression, de presse et d'édition	1,275	1,275	0.000	100.00%
	Total	85,711	85,566	-145	99.83%

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

L'ensemble des crédits de paiement alloués au Programme Information, communication et formation est de 85.711 MD alors que les dépenses réalisées ont atteint 85.566 MD, soit un taux de réalisation de 99,83%.

En effet, la consommation des subventions allouées aux médias publics, tels que la Télévision tunisienne, la Radio tunisienne, l'Agence de Tunisie Afrique Presse, le Centre « Ifeda » et la Nouvelle Société d'Impression, de Presse et d'Édition, a atteint un taux de 100%, sans marquer d'écarts.

Le taux de réalisation relatif aux dépenses allouées à la couverture médiatique des activités du chef du gouvernement, la coordination avec la presse locale et étrangère et la rédaction des communiqués de presse a atteint 99,74%, tandis que le taux de réalisation des dépenses destinées à la formation des journalistes dans le domaine de la communication a atteint 87.52%.

Programme 4 : pilotage et appui

**Responsable du programme:
Madame Ilhem Chaari épouse Seti**

**Date de nomination: 30 octobre
2020**

1 – PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Le Programme de pilotage et appui, vise à établir une meilleure allocation des ressources financières et humaines et technologiques afin d’atteindre les objectifs de la mission.

La stratégie du programme consiste à la rationalisation de la gestion administrative et financière et le renforcement de l’efficience des ressources humaines et l’amélioration de la digitalisation de l’administration.

La vision du programme pilotage et appui consiste à répondre rapidement et efficacement aux besoins des autres programmes en matière des ressources humaines et financières.

La mise en œuvre de la stratégie du programme pilotage et appui nécessite un diagnostic permettant de délimiter les points de force afin de les appuyer et les points des faiblesses pour y remédier.

Le programme pilotage et appui fait face aux exigences des politiques nationales de l’Etat en matière de la maîtrise de la masse salariale et des défis inherents à la vacation des postes.

Les principaux objectifs stratégiques de ce programme sont:

Axe stratégique 1 : Appui logistique : en rationalisant la gestion administrative et financière et en améliorant l’efficacité des ressources humaines

Axe stratégique 2 : Numérisation de l’administration: en favorisant l’utilisation des technologies modernes pour améliorer l’action administrative.

Axe stratégique 1 : Appui logistique

Objectif stratégique 4.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Cet objectif relève de l'axe stratégique « Appui logistique ». Le programme " pilotage et appui" vise à soutenir l'investissement dans les ressources humaines et développement des compétences et des connaissances des agents afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs tâches, faire progresser l'échelle professionnelle et réaliser leurs aspirations. Dans le cadre d'appui aux ressources humaines, le programme soutien les structures centrales avec les compétences nécessaires en activant les promotions et les sessions de formation dans le but de développer leurs aptitudes, ce qui conduit à une meilleure maîtrise de la masse salariale, en particulier après la suspension des recrutements et le départ à la retraite de nombreux cadres.

Indicateur 4.1-1 : Taux d'encadrement							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 /prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	67	70	68	97.14	80	2024

Dans l'ensemble, le taux d'encadrement enregistré en 2022, par rapport aux prévisions, est plutôt acceptable. L'indicateur de l'évolution du taux d'encadrement est de 68% comparativement à 70 % estimé en 2022. Cela est dû principalement à la réduction de nombre de postes autorisés pour la promotion par rapport au nombre d'agents éligibles à la promotion dans les catégories A1 et A2, en plus de la limitation de recrutement pour subvenir aux besoins prioritaires comme indiqué dans la circulaire relative à la préparation du budget.

La réalisation de la valeur cible estimée à 80% est possible à condition de doter l'administration du nombre des promotions requises.

Indicateur 4.1-2 : Taux de formation							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 /aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	34	60	49	81	70	2024

Dans l'ensemble, le taux de formation en 2022 n'a pas atteint les résultats souhaités, étant donné que l'indicateur de réalisation du plan de formation atteignant 49 % comparativement à une estimation de 60 % pour l'année 2022.

Cela peut être expliquer par plusieurs facteurs, dont :

- limitation des crédits alloués à la formation malgré l'augmentation des coûts
- l'occultation d'une partie des sessions de formation prévues par la direction générale de la formation et du développement des compétences lors du calcul de cet indicateur.

Analyse et interprétation de la performance de l'objectif selon les résultats de ses indicateurs:

Le Programme « pilotage et appui » a été en mesure d'atteindre partiellement l'objectif pour les raisons suivantes :

- En ce qui concerne l'indicateur « taux d'encadrement », comme indiqué précédemment, il était nécessaire de se conformer à la circulaire n° 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'année 2021 qui a interdit le recrutement d'agents pour l'année citée, à l'exception de certaines spécialités prioritaires et a exigé le redéploiement des ressources humaines disponibles et le report de l'incidence financière dû à l'avancement durant 2022 à 2023. Ces mesures ont freiné la réalisation d'un meilleur résultat.

Le Programme « pilotage et appui » veille à renforcer la mission par les ressources humaines nécessaires à travers le détachement, la mutation et le

redéploiement des ressources humaines dans les diverses structures de la présidence du gouvernement.

- En ce qui concerne l'indice « taux de formation », il convient de noter, qu'une partie des activités de formation est réalisée par la Direction générale de la formation et du développement des compétences. Les sessions de formation réalisées par les structures de la présidence du gouvernement dans le cadre des dons, ne sont pas prises en considération lors du calcul de cet indicateur. L'amélioration de cet indicateur exige l'instauration du principe de centralisation de la formation et l'appui de l'utilisation des nouvelles technologies pour assurer la mise en œuvre du plan de formation et de développement des compétences des agents publics en diversifiant les modalités d'exécution des activités de formation, notamment par des modules présentiels et en ligne ou des modules qui combinent les deux formes.

Objectif stratégique 4.2 : Gouvernance de la gestion des moyens et des équipements

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique " Appui logistique " ; ainsi, le programme « pilotage et appui » veille à mettre en place les mesures nécessaires à la rationalisation de la consommation afin d'améliorer la gestion des dépenses.

Cet objectif vise la réduction des coûts de consommation du carburant en surveillant davantage le parc de véhicules, en comparant les taux enregistrés avec les résultats antérieurs et les données du fabricant, en rationalisant son exploitation et en mettant en place les mécanismes de maintenance modernes.

Indicateur 4.2.1 : moyenne de consommation de carburant pour les voitures de service							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / aux prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	8.57	7.8	8	97.5	8.3	2024

De manière générale, la moyenne de consommation de carburant pour les voitures de service réalisée en 2022, est acceptable par rapport aux prévisions. L'indicateur montre que la consommation est de 8L/km, comparativement à 7.8 L/km prévue en 2022. Cela est dû principalement aux mesures relatives à la rationalisation de la consommation, entreprises par les structures de la mission au cours de l'année 2022.

Analyse et interprétation de la performance de l'objectif selon les résultats de ses indicateurs:

Le Programme « pilotage et appui » a été en mesure d'atteindre l'objectif grâce à l'application des mesures suivantes :

- Installer un système GPS dans tous les véhicules de service, suivre quotidiennement leurs voies de circulation et prendre les mesures nécessaires à l'égard des agents qui ont manqué à leurs engagements.
- Installer le « Boitier ID » dans tous les véhicules de service accompagnés d'une clé codée afin d'identifier le conducteur pendant la circulation du véhicule et de déterminer les responsabilités en cas d'accident grave ou déviation.
- Déterminer l'itinéraire de chaque véhicule et organiser les voies de circulation des véhicules de service consacrés à la distribution de courrier selon les régions et les gouvernorats en fixant un programme quotidien pour la collecte et la distribution de courriers, à l'exception des cas d'urgence.
- Contrôler les dépenses de fonctionnement de la mission en prenant les mesures nécessaires pour les réduire, telles que l'accélération de processus

d'aliénation des véhicules inutilisables, l'installation de système GPS dans tous les véhicules de service, et la mise en place d'un plan de contrôle de la consommation d'énergie et l'exploitation des énergies alternatives et renouvelables.

- Rationaliser la consommation de carburant par le biais de la carte de recharge AGILIS.
- Respecter la périodicité de contrôle technique des véhicules de service.
- Utiliser un système de gestion du parc de véhicules.
- Mettre hors usage les véhicules dont les coûts d'entretien sont élevés.
- Organiser des sessions de formation dans les domaines de la maintenance et de la conduite professionnelle au profit des chauffeurs, des superviseurs du parc automobile et des agents chargés de la maintenance.
- Organiser des campagnes de sensibilisation qui montrent l'impact positif des actions préventives sur la réduction de la consommation de carburant, la prolongation de la durée de vie des véhicules et la réduction des dépenses d'entretien.

Objectif stratégique 4.3 : Numérisation de l'administration

Cet objectif fait partie du deuxième axe stratégique, "La numérisation de l'administration". Le Programme « pilotage et appui » joue un rôle transversal en appuyant les autres programmes et en mettant à leur disposition les outils de travail nécessaires, y compris la mise en place d'un réseau informatique qui permet l'exploitation des plateformes nationales et spécifiques, la protection des données personnelles et la messagerie électronique ainsi que l'établissement des canaux d'échange entre toutes les structures au sein du ministère.

Indicateur 4.3.1: taux d'exploitation des systèmes d'information							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 /prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	50	72	80	111	86	2024

Dans l'ensemble, le taux d'exploitation des systèmes d'information a atteint en 2022 un taux de 111% contre une prévision de 80% pour la même année, grâce aux orientations adoptées au cours de la dernière année en initiant la rénovation et le remplacement des équipements informatiques.

Analyse et interprétation de la performance de l'objectif selon les résultats de ses indicateurs:

Le Programme « pilotage et appui » a atteint l'objectif et a subvenu aux besoins des agents en terme d'équipements informatiques comme suit : 35 ordinateurs de bureau, 31 imprimantes et 4 scanners ont été fournis afin d'améliorer les conditions de travail et d'optimiser l'utilisation du système informatique.

2- Exécution du budget du programme :

Le budget de paiement du Programme « pilotage et appui » est estimé à 64.700 MD dont 60,234 MD ont été décaissés sachant qu'il comprend 1,870 MD du fond de concours, ainsi le crédit de paiement alloué au dépenses d'interventions s'élèvent à 22,347MD.

Le tableaux 1, montre que les dépenses de la rémunération représentent la majeure partie des crédits alloués, soient 41%. Cela est dû à la nature de l'activité du programme « appui et pilotage » qui consiste à assurer l'appui humain et matériel aux programmes opérationnels.

Les dépenses d'investissement ne représentent qu'une partie minime du total des crédits alloués à ce programme.

Dans l'ensemble, les taux de décaissements des crédits alloués aux sous-programmes sont semblables, et sont considérés acceptables compte tenu des conditions exceptionnelles et la poursuite de l'application du protocole sanitaire, ainsi que la réduction du nombre de conseillers et des chargées de mission.

Tableau 1:

Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2022 par rapport aux prévisions (Répartition par nature de la dépense)

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complément aire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses de Rémunération	Engagement	27,242	24,881	2,361-	%91
	Paiement	27,243	24,777	2,466-	%91
Dépenses de fonctionnement	Engagement	12,347	11,503	844-	%93
	Paiement	12,347	10,695	1,652-	%87
Dépenses d'Intervention	Engagement	22,579	22,428	150-	%99
	Paiement	22,579	22,347	232-	%99
Dépenses d'investissement	Engagement	1,555	1,064	491-	%68
	Paiement	2,531	2,414	117-	%95
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	%0
	Paiement	0	0	0	%0
Total Hors ressources propres des établissements publics	Engagement	63,723	59,876	3,846-	%94
	Paiement	64,700	60,233	4,467-	%93

°Sans compter les ressources propres des établissements

Tableau 2 :

**Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année
2022 par rapport aux prévisions**

Répartition par activités

(Mille dinars)

Activités	Prévisions 2020 LFC (1)	Réalisation s 2 (2)	Réalisations comparées aux prévisions	Taux de réalisation (2)/(1)x100
			(2)-(1)	
Activité 1 : programmation et suivi de l'activité gouvernementale	3,749	3,368	-381	90%
Activité 2 : suivi des dossiers économiques, sociaux et politiques du chef du gouvernement et des décisions des conseils des ministériels	5,965	5,178	-787	87%
Activité 5 : Suivi des cellules de gouvernances, de la formation et de la prévention de la corruption	107	0	-107	0%
Activité 3 : subvention au profit de l'archive national	2,464	2,316	-148	94%
Activité 4 : subvention au profit du centre national de documentation	4,081	4,058	-23	99%
Activité 6 : subvention au profit de Baiet Al Hikma	2,448	2,448	0	100%
Activité 7 : appui logistique	45,886	42866	-3,020	93%
Total	64,700	60,234	-4,466	93%

Le taux de consommation des crédits de paiement pour l'activité du programme « pilotage et appui » était de 93%.

Programme 5 : Gestion du secteur public

**Responsable du programme:
Madame Fadhila Dridi Ep Zina**

Date de nomination: 30 octobre 2020

1 – Résultats de performance du programme :

Le programme « Gestion du secteur public » veille à la bonne gouvernance du secteur public en s'appuyant sur les principes de la transparence, la responsabilisation et l'efficacité de la gestion des ressources humaines et de l'organisation des structures et des établissements publics.

La mission: une fonction publique moderne, efficiente et efficace économiquement et socialement pour être au service du citoyen.

La vision : une gouvernance du secteur public reflétant les politiques publiques tout en se basant sur une approche globale qui consacre :

- la rationalisation le processus d'embauche,
- l'optimisation de la performance individuelle et des outils de gestion moderne afin de développer les compétences et la productivité pour garantir l'efficacité de la gestion et améliorer la performance et la qualité de services rendus.

Le programme est composé de deux sous-programmes.

Le premier sous-programme : la modernisation de la fonction publique

Le deuxième sous-programme : la gouvernance de la gestion des entreprises et des établissements publics,

Le programme « gestion du secteur public » veille à l'élaboration et la mise en place des politiques gouvernementales relatives à la fonction publique et la gouvernance de la gestion des entreprises et des établissements publics.

Le plan d'action se base sur deux axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : modernisation de la fonction publique

Axe stratégique 2 : la gouvernance de la gestion des entreprises et des établissements publics.

Les différentes structures appartenant à ce programme contribuent à la mise en œuvre de la politique globale et à la réalisation des objectifs prédéfinis.

Objectif stratégique 5.1 : Améliorer et rationaliser la gestion des ressources humaines de l'administration

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du premier sous-programme «la modernisation de la fonction publique ». Il vise à instaurer :

- Un système de gestion discrétionnaire des ressources humaines ;
- Un système de la haute fonction publique
- Mettre en place un système d'information sur les ressources humaines.

L'année 2022, se distingue par l'avancement significatif au niveau de la réalisation des projets de réforme malgré les écarts par rapport à la cadence d'exécution. Les activités du comité général de la fonction publique relative aux aspects organisationnels, consultations et négociations avec le partenaire social, sont déroulés rapidement tout au long de l'année.

Indicateur 5.1.1 : Nombre des procédures et des textes réglementaires réalisés dans le domaine de la rationalisation de la gestion des ressources humaines							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 / prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	40 %	65	70	74.4	%106.3	90	2024

L'indicateur ci-dessus est présenté en pourcentage, bien qu'il était prévu dans le PAP 2022 en nombre, il définit le nombre des consultations, des correspondances traitées par le comité de la fonction publique par rapport au total des correspondances reçus. En effet, cet indicateur permet de mesurer l'activité quotidienne du comité et reflétant ainsi les dépenses de rémunération allouées à ce programme.

Le comité est chargé de l'étude des projets de textes réglementaires relatifs aux :

- Statuts particuliers de personnels des ministères et les modalités de rémunération,

- Arrêtés de l'organisation et de l'ouverture des concours,
- Arrêtés et contrats du recrutement,
- Consultations et contentieux administratifs adressés par les ministères, les directions régionales et les collectivités locales.

Au cours de l'année 2022, le bureau d'ordre du comité a reçu 18590 correspondances dont 13836 ont été traitées d'où un surplus de 6.3% par rapport aux prévisions.

Le tableau ci-dessus montre le taux d'achèvement des procédures et des textes réglementaires relatifs à la rationalisation de la gestion des ressources humaines. Cette évolution est expliquée par le dynamisme connu en 2022 après la nomination des membres du gouvernement en octobre 2021 et la reprise de l'activité habituelles des ministères (les demandes, les négociations, l'ouverture des concours)

Indicateur 5.1.2 : taux d'efficacité de la gestion des ressources humaines							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 / prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	65%	65 %	67%	67%	100%	75%	2024

Concernant l'indicateur 5.1.2 : le taux d'efficacité de la gestion des ressources humaines a atteint 67%. Cet indicateur reflète l'ampleur de l'avancement au niveau de l'introduction des outils de la gestion moderne des ressources humaines au sein de 25 ministères et par la suite son incidence sur la modernisation de la fonction publique. Cela requiert une mesure de l'avancement des différents aspects des réformes, d'où le lien avec l'indicateur 5.1.1. Cependant, les prévisions ont été réalisées, étant donné que la mise en œuvre des réformes va de pair avec l'insertion des réformes et l'introduction des mesures d'urgence dans la loi de finances 2023.

Compte tenu de la spécificité des réformes de ressources humaines qui s'étalent sur le moyen terme, il a été envisagé au cours de l'année 2022, d'instaurer les

piliers des nouveaux systèmes d'une part, et d'entamer les études préparatoires et d'évaluation d'autre part.

Les principales entraves qui vont à l'encontre de la réalisation de l'objectif "Améliorer et rationaliser la gestion des ressources humaines de l'administration" sont:

- La corrélation entre les activités des ministères et leurs engagements et réactivités, de manière à engager le comité général de la fonction publique à renforcer la coordination entre les parties prenantes.
- L'insuffisance des crédits alloués au programme exige le recours au programme de coopération internationale pour financer les activités et les workshops nécessitant ainsi une coordination préalable et un respect des exigences contractuelles.

Objectif stratégique 5.2 : Développer et perfectionner les compétences

Cet objectif s'inscrit dans le sous-programme n°1 « Modernisation de la Fonction Publique ». Il vise le renforcement et le développement des capacités des agents publics, des structures et des établissements de formation.

Afin d'atteindre cet objectif, l'école nationale d'administration organise des sessions de formation adaptées aux besoins de l'administration qui répondent aux attentes des agents, permettant l'évolution de leurs carrières professionnelles.

Le taux de réalisation de cet objectif, est mesuré grâce à un indicateur quantitatif qui reflète le nombre total des agents bénéficiant d'au moins une session de formation, un indicateur qui montre la répartition régionale des formations et un autre indicateur qui met l'exergue sur la participation des femmes.

Indicateur 5.2.1 Nombre des agents bénéficiant, d'au moins une session de formation.							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022(1)	Réalisations 2022(2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	634	901	1280	1587	123%	1300	2024

Dans le cadre de sa stratégie de travail, la direction de l'école nationale d'administration, veille à la mise en œuvre des sessions de formation et de développement des compétences aux profits des agents publics à travers les sessions de formation organisés par l'académie internationale de la bonne gouvernance, l'institut de leadership administratif, le cycle supérieur et les conventions conclues et exécutées par la direction de la formation continue et du développement des compétences.

Cet indicateur désigne le nombre des agents bénéficiant d'au moins une session de formation chaque année.

L'augmentation de nombre des bénéficiaires de 634 à 901 entre 2020 – 2021, soit un taux de 42%, a permis de prévoir 1280 bénéficiaires en 2022 et de fixer valeur cible de 1300 bénéficiaires en 2024.

Le taux des réalisations de cet indicateur par rapport aux prévisions a atteint 123%. Cela est expliqué par l'augmentation du nombre des bénéficiaires de formation dans le cadre de la mise en œuvre des conventions bilatérales entre les structures administratives et l'école nationale d'administration. Le nombre de participants aux sessions de formation organisées par l'académie de la bonne gouvernance et l'institut de leadership administratif a augmenté tout en assurant la participation des représentants des différents ministères.

Indicateur 5.2.2 : Taux des agents bénéficiant, d'une session de formation au niveau régional et local							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022(1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022/ prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	78	80	150	427	284%	200	2024

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des agents bénéficiant d'une session de formation au niveau régional. À cet égard, il convient de noter que l'ENA a choisi de s'ouvrir aux structures régionales, soit en organisant des sessions de formation à leur profit soit en assurant une meilleure représentativité.

Le taux de réalisation par rapport à la prévision a atteint 284%. Ce taux est expliqué par deux principaux facteurs :

- L'augmentation de nombre des participants au niveau régional dans le cadre des sessions de développement des compétences. Le nombre des participants est déterminé selon les listes finales définies par les structures bénéficiaires de la formation.
- L'organisation de 04 sessions de formation au profit des agents des 4 gouvernorats du grand Tunis (Tunis, Ben Arous, Ariana et Manouba).

Indicateur 5.2.3 : Taux de participation des femmes aux sessions de formation							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022(1)	Réalisations 2022(2)	Réalisations 2022 / prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	53.5%	49.5%	45	42.8%	95%	45	2024

La direction de l'école national d'administration veille à garantir la participation des femmes aux sessions de formation. Les statistiques sur la participation des femmes aux sessions de formation au cours des trois dernières années montrent que 40 à 46% des femmes ont participé aux sessions organisées par l'académie internationale de la bonne gouvernance, entre 40 à 50% des participantes aux sessions organisées par l'institut de leadership administratif et de 38 à 53% des participantes aux sessions organisées par la direction de la formation continue et du développement des compétences. Quant au cycle supérieur, le taux des femmes participantes est entre 65% à 68%.

L'écart enregistré s'explique par :

- la diminution de nombre des femmes proposées pour participer aux sessions de formation
- l'inconformité des dossiers de candidatures par rapport aux conditions exigés.

Objectif stratégique 5.3 : Développer les méthodes de gestion dans les entreprises et établissements publics

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du sous-programme 2 relatif au suivi de l'organisation des entreprises et établissements publics. Il vise le développement des méthodes de gestion dans les entreprises et établissements publics à travers la rationalisation des processus de recrutement, de promotion, de rémunération et de l'amélioration de leur productivité.

Cet indicateur vise à inciter les entreprises et les établissements publics à adopter la loi cadre en tant qu'un document de référence pour la gestion discrétionnaire des ressources humaines (recrutement, promotion, redéploiement) et la publication d'un texte réglementaire fixant les modalités d'organisation du concours externe dans les entreprises et établissements publics. Ceci a pour objectif, d'ancrer les principes de compétitivité, d'équité, de spécialisation et de la séparation entre les tâches incompatibles, ainsi que l'intégration des nouvelles fonctions consultatives lors de la révision des organigrammes tels que la fonction du contrôle, d'audit, de la gouvernance etc.

Indicateur 5.3.1 : taux d'adéquation des ressources humaines par rapport aux prérogatives de l'établissement							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	-	55	50	90	65	2024

Le taux de réalisations par rapport aux prévisions est acceptable, étant donné que les prévisions sont fondées sur des éléments objectifs, dont les plus importants sont l'accomplissement de la rédaction des textes réglementaires relatifs à l'organisation des concours externes et la fixation des besoins réelles des entreprises et établissements publics, en attendant la ratification de ces textes.

En effet les avis émis obligatoirement par les services de l'unité de suivi de l'organisation des entreprises et des établissements publics ont été bénéfiques à la gouvernance du processus des concours externes, à la normalisation des procédures et à la consécration de ses principes fondamentaux telles que, la liberté

de présenter une candidature, la transparence, l'opportunité et la compétence. Cela explique la réduction du nombre des requêtes inhérentes aux déroulement des concours externes dans les entreprises et les établissements publics.

L'unité de suivi de l'organisation des entreprises et des établissements publics a consacré les principes de la bonne organisation, lors de l'études des organigrammes, notamment la séparation entre les tâches incompatibles, la centralisation et la fusion des tâches cohérentes et le renforcement des structures de consultation et de contrôle telles que le contrôle de gestion et l'audit interne.

2-Exécution du budget du programme

Les dépenses du programme « Gestion du secteur public » en 2022 étaient de 13,926 MD en engagement et 14.091 MD en paiement, avec un taux de réalisation global satisfaisant de 85.34% %. Ci-dessous les taux de réalisations par nature de dépenses :

- les dépenses de rémunération étaient de 92.34%,
- les dépenses de fonctionnement étaient de 75.84%,
- les dépenses d'intervention étaient de 74.36 %
- les dépenses d'investissement, étaient de 92.11 %.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau suivant :

Tableau 1:

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	9,665	8,924	741-	%92.34
	Paiement	9,665	8,924	741-	%92.34
Dépenses de fonctionnement	Engagement	814	618	196-	%75.84
	Paiement	814	617	197-	%75.84
Dépenses d'Intervention	Engagement	5,677	4,221	1,456-	%74.36
	Paiement	5,677	4,221	1,456-	%74.36
Dépenses d'investissement	Engagement	530	162.725	367-	%30.70
	Paiement	355.5	328	28-	%92.11
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	%0.00
	Paiement	0	0	0	%0.00
Total Hors ressources propres	Engagement	16,686	13,926	2,760-	%83.46
	Paiement	16,511	14,090	2,421-	%85.34

Tableau 2:**Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions****Répartition par activité (crédits de paiement)**

(Mille Dinars)

Activité	LF compl 2022	Réalizations 2022	Ecart	
			Montant	%
Activité 1 : efficacité de gestion, la rationalisation et la formation des ressources humaines de la fonction publique	4,930	4,171	758-	%84.62
Activités 2 : développement des compétences et perfectionnement des aptitudes	10,825	9,225	-1,600	%85.22
Activité 3 : suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publiques	757	694	-62	%91.77
Total	16,511	14,091	-2,420	%85.34

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Le crédit alloué au programme « gestion du secteur public » était de 16,511 MD alors que les dépenses étaient 14.091MD soit un taux de réalisation des dépenses de 85.34%.

Le taux de réalisation des dépenses de rémunération de l'activité 1 « efficacité de gestion, la rationalisation et la formation des ressources humaines de la fonction publique » a atteint 84.62%.

Le taux de réalisation des dépenses de l'activité 2 « développement des compétences et perfectionnement des aptitudes » a atteint 85.22%.

Le taux de réalisation des dépenses de l'activité 3 « suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publics » a atteint 91.77%.

Programme 6 : Modernisation des prestations administratives

**Responsable du programme:
Madame Olfa Souli Ep Ouertani**

Date de nomination: 30 octobre 2020

1 – PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Le programme de « Modernisation des prestations administratives » s’inscrit dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour réformer le secteur public et améliorer la performance de l’administration en rendant leurs programmes efficaces et en assurant par la suite la promotion de la croissance économique et le développement.

Ce programme vise à :

- Améliorer la qualité des prestations administratives au service des citoyens et des entreprises,
- Fournir des services exhaustifs de haute qualité qui intègrent les principes de transparence, de participation et d’intégrité.

Ce programme est chargé de la mise en œuvre des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique 1 : L’amélioration et le contrôle de la qualité des prestations administratives ;

Axe stratégique 2 : La simplification, le rapprochement et la refonte des procédures administratives ;

Axe stratégique 3 : Le développement de l’administration électronique et l’instauration du gouvernement ouvert.

Objectif stratégique 6.1 : Améliorer et contrôler la qualité des prestations administratives

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la modernisation des prestations administratives, l'objectif stratégique vise l'amélioration et le contrôle de la qualité des prestations administratives en matière de la promotion de la qualité des prestations administratives, le renforcement de la relation et du capital confiance entre l'administration et ses usagers; en surveillant le fonctionnement des services administratifs à travers le mécanisme de « citoyen superviseur », l'élaboration des rapports périodiques et la diffusion des résultats des missions au sein des ministères, pour mettre en exergue les qualités et remédier aux faiblesses.

La réalisation de cet objectif repose sur :

- L'évaluation des prestations administratives à l'échelle sectorielle et l'engagement des structures publiques à assurer la qualité de toute forme de réception.
- Le suivi de la mise en œuvre des réformes administratives et des simplifications approuvées;
- L'examen des interactions avec les programmes de développement de la L'administration électronique et de la numérisation.

Un certain nombre d'indicateurs sont ensuite fixés pour mesurer la performance et déterminer les gouvernorats et les structures concernées par l'intervention de l'équipes de « citoyen superviseur » en se basant sur « un échantillon représentatif » de différents secteurs fournissant des prestations directes aux citoyens.

Dans ce contexte, l'attention a été portée en 2022 sur les domaines relevant de l'objectif stratégique ci-dessus. Un rapport annuel a été soumis au Chef du Gouvernement, qui synthétise les résultats de l'activité de l'équipe de « citoyen superviseur ».

En ce qui concerne les réalisations en terme quantitative, les indicateurs statistiques sont meilleures par rapport aux estimations pour les années 2021 et 2020, en raison des nouveaux recrutements en 2022 et de la réactivité positive d'un certain nombre de ministères avec les observations de l'équipe de « citoyen superviseur ».

En calculant le nombre de réponses par rapport au nombre de correspondances adressées aux ministères concernant les observations de l'équipe de citoyen superviseur, le total de réponses aux correspondances est de 68 % en 2022, un taux similaire aux réalisations de 2021.

Indicateur 6.1.1 : Taux de réponse aux correspondances adressées aux ministères concernant les observations de l'équipe de citoyen superviseur							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 / prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	59	65	70	68	97%	80	2024

L'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations s'explique par la lenteur des ministères à remettre des réponses au sujet des correspondances qui leur sont adressées.

Indicateur 6.1.2 : taux de couverture des gouvernorats							
Indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022(2)	Réalisations 2022 / prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	71	62.5	80	80	100	100	2024

Cet indicateur met en évidence l'effort déployé pour couvrir le plus grand nombre de gouvernorats par les visites de l'équipe « citoyen superviseur » (grâce au renforcement de cette équipe par le recrutement des nouveaux citoyens superviseurs au cours de l'année 2022), qui se répercute positivement sur la

qualité des prestations fournies par les structures publiques y installées.

Indicateur 6.1.3 : le nombre de services visités							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations 2022 / prévisions 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	2685	1065	3000	2195	73.16%	3200	2024

Cet indicateur vise la vérification de l'amélioration de la représentativité des services publics et de leur répartition selon les ministères et les gouvernorats.

L'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations est expliqué par:

- l'inachèvement du développement de la composante relative aux visites de l'équipe de citoyen superviseur dans la plateforme numérique.
- la nécessité d'améliorer la gestion du programme des visites quotidiennes et d'inciter les ministères à actualiser les listes des services et structures publiques sous tutelle afin d'actualiser la liste des services inscrits dans la base de données.

Les principales entraves à la réalisation de l'objectif stratégique sont les suivantes :

- L'instabilité des coordinateurs au sein des ministères chargés de suivi de dossier de l'équipe de « citoyen superviseur » ;
- Une réactivité non régulière ou dépassant les délais raisonnables;
- Les réponses sont de nature générale et ne peuvent pas être exploitées pour calculer les indicateurs ;
- Les actions correctives nécessaires ne sont pas pu être réalisées par les ministères concernés faute de crédits.

Pour surmonter ces obstacles, il faut:

- Développer le contenu de la formation destinée aux citoyens superviseurs dans les domaines de l'audit des référentiels qualité et moderniser leurs méthodes de travail,
- Diversifier les sujets des missions de contrôle orientées en adoptant une approche participative pour garantir la réactivité des ministères.
- Programmer avec rigueur les visites quotidiennes pour assurer une couverture géographique plus large des services publics, grâce au nouveaux

recrutements notamment dans les régions internes ;

- Renforcer la coordination avec les structures du ministère chargées par la réforme et la digitalisation de l'administration, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de modernisation des prestations publiques, à travers l'organisation des réunions périodiques pour définir les priorités selon leurs programmes.
- Développer la plateforme numérique dédié à l'équipe de « citoyen superviseur ». Il faut noter qu'il était impossible de financer ce projet par le budget de l'Etat car que les plateformes nationales sont prioritaires alors que les requêtes de fonds dans le cadre de la coopération internationale n'ont pas abouti. C'est pourquoi, une demande a été déposée auprès de la direction des ressources humaines afin de subvenir aux besoins de la direction de la qualité des prestations publiques en la matière.

Objectif stratégique 6.2 : Simplifier et rapprocher les prestations administratives et les restructurer :

Cet indicateur est considéré parmi les piliers du programme de modernisation de l'administration publique qui vise à réduire les difficultés rencontrées par les usagers dans les structures publiques. Cela à travers l'amélioration de la qualité de réception, la simplification et la restructuration des procédures administratives toute en se basant sur une approche innovante fondée sur les perceptions, les besoins, les suggestions des usagers, la proximité et l'accessibilité des prestations administratives prioritaires.

En effet, au cours de l'année 2022, 13 structures publiques ont octroyé le label « Marhaba » en plus de l'inauguration d'une maison de service numérique à la commune de Hydra dans le cadre d'un projet pilote.

Indicateur 6.2.1 : Nombre des services ayant obtenus le label de qualité d'accueil "Marhaba"							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022	Valeur cible	Année

					(2)/(1)		
nombre	06	10	20	13	65%	22	2024

Cet indicateur vise l'évaluation de l'amélioration de la qualité de la réception dans les administrations publiques. A cet effet, 13 structures publiques ont octroyé le label « Marhaba » (selon les statistiques fournies par l'INNORPI). Les prévisions pour l'année 2022 sont partiellement réalisées à raison de 65% à cause de l'inachèvement de la qualification de 13 maisons de services administratifs dans les régions pour l'obtention du label « Marhaba » à cause de la lenteur du rythme de préparation des dossiers de candidature relatifs aux demandes d'audit pour l'octroi du label et le désengagement des responsables des maisons de services.

Indicateur 6.2.2 : Le nombre de procédures administratives supprimées ou simplifiées							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	-	-	15	0	0%	45	2024

Cet indicateur vise à assurer le suivi de la réduction de nombre des procédures administratives exigées aux usagers dans le cadre de la mise en œuvre du projet de révision des procédures administratives objet du décret gouvernemental n° 2020-605 du 27 août 2020, relatif à la mise en place d'un processus de révision des procédures administratives exigées pour les usagers de l'administration. Il était prévu que le processus de révision et de validation des résultats finaux du projet soit finalisé vers la fin de l'année 2021 pour entamer le processus de simplification dès le début de 2022. Toutefois, l'exécution du projet était nettement lente pendant la période du recensement et de l'évaluation des procédures administratives. Les ministères n'ont pas pu avancer avec la même cadence. Le projet serait finalisé vers la fin de l'année 2023.

Indicateur 6.2.3 : le nombre des documents administratifs objet d'échange électronique							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022(2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
nombre	-	66	40	12	30%	40	2024

Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre de documents que l'investisseur est exempté de les fournir pour bénéficier des services administratifs et qui peuvent être échangés électroniquement entre les structures publiques dans le cadre de l'application du décret gouvernemental 2020-310 du 15 mai 2020 relatif à la fixation des conditions, des modalités et des délais de simplification des procédures administratives, la réduction des délais, l'utilisation des moyens de communication modernes et l'adoption de la transparence en ce qui concerne les relations des structures publiques avec les investisseurs et les entreprises économiques.

Au cours de l'année 2022, la liste préliminaire des documents administratifs a été enrichie par l'ajout de 12 documents dont 11 documents relatifs au ministère de l'équipement et de l'habitat. Le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie a publié une décision intégrant un document unique qui peut être échangé électroniquement entre les structures publiques.

Une proposition a été faite pour élargir la liste initiale publiée en 2021 en incluant les ministères chargés du climat d'investissement, tels que le ministère de l'équipement et de l'habitat, le ministère des transports, le ministère du commerce et le registre national des entreprises(RNE). Toutefois le conseil des ministres n'a pas validé cette proposition en 2022 (03 octobre 2023).

Indicateur 6.2.4 : nombre de processus révisés							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022(2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
nombre	7	4	7	0	0	7	2024

Dans le cadre d'une coopération avec la banque mondiale, une assistance

technique est élaborée pour simplifier 7 processus liée aux évènements de vie de citoyen relatifs à :

- Un évènement de vie lié à « l'accès aux soins » ;
- Un évènement de vie lié à « l'accès aux vaccins » ;
- Un évènement de vie lié à « la conduite de véhicule » ;
- Un évènement de vie lié à « la recherche de travail » ;
- Un évènement de vie lié à « le remboursement des frais du soins » ;
- Un évènement de vie lié à « la création d'entreprise » ;
- Un évènement de vie lié à « la recherche des opportunités d'investissement » ;

Le projet a été entamé à la fin de l'année 2022, suite à la validation du conseil ministériel du 03 octobre 2022. Ce projet est financé par la Banque Mondiale dans le cadre de l'assistance technique à travers le mécanisme « appui », cependant la Banque Mondiale a trainé à choisir un bureau d'étude, qui doit se charger des travaux de la simplification des procédures et la fixation du plan de travail.

Indicateur 6.2.5 : le nombre total des maisons de services administratifs créées de différents types							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
nombre	51	73	90	74	82.5%	120	2024

Au cours de l'année 2022, une maison de service numérique a été inauguré grâce à la collaboration avec le GIZ. Il a été prévu que 20 maisons des services digitales mobiles soient exploitées sous la tutelle de l'office national des postes. Toutefois, le projet a été abandonné en raison des coûts élevés et de l'abstention de l'office à prendre en charge la totalité des frais d'exploitation. Ce dernier a exigé la répartition des frais avec les autres partenaires contribuant à ce projet et qui ont refusé cette proposition.

Les principales difficultés qui ont entravé la réalisation de l'objectif stratégique se rapportent aux :

- Projet d'élargissement de la liste des documents qui doivent être échangés électroniquement entre les organismes publics participants au projet :

- Les systèmes d'information des ministères ne sont pas prêts à échanger électroniquement les documents qu'ils émanent,
- Les structures publiques ignorent les procédures d'adhésion à la plateforme intégrée.

Afin de surmonter ces lacunes, la direction générale des reformes administratives et des études futures en collaboration avec le centre nationale d'informatique ont organisés des réunions avec les différents ministères pour présenter la plateforme intégrée et les outils d'adhésion. Le travail sera focalisé sur les ministères ayant un système d'information plus adapté et permettant l'échange électronique de nouveaux documents.

- Projet de généralisation des maisons de service,
 - Le principe de partage des dépenses (dépenses de gestion) ne peut pas être appliqué pour la création des nouvelles maisons de services numériques à cause de l'importance des charges financières assumées par les partenaires et les difficultés rencontrées lors du règlement des dettes impayées entre eux.
 - Les difficultés liées à la mise à disposition des interlocuteurs uniques étant données le gel des recrutements et les obstacles liés à l'application des procédures de détachement et de redéploiement du personnel.
 - L'incapacité à concrétiser l'orientation relative à la mise de maisons des services mobiles sous la tutelle de l'office national des postes en raison du coût élevé lié à la rémunération et le refus des autres partenaires à partager les charges avec l'office.
 - L'impossibilité de mettre les maisons de services permanentes sous la tutelle de l'office national des postes puisque son réseau couvre tous

les sites de création.

Afin de surmonter ces difficultés, on a opté pour le renforcement du partenariat avec les autorités régionales et locales en se focalisant sur la création des maisons de services au sein des municipalités et en approuvant le programme de la création des maisons de services digitales au cours de la période 2024–2025 dans le cadre du programme « govtech » qui prévoit l’instauration de 30 de ces maisons couvrant 18 gouvernorats.

Objectif stratégique 6.3 : Développer l’administration électronique et instaurer le gouvernement ouvert (Open–Gov):

L’objectif stratégique « développer l’administration électronique et instaurer le gouvernement ouvert » s’inscrit dans le cadre de l’accompagnement de la transition numérique et la consécration des axes stratégiques du programme qui comprend principalement la modernisation de l’administration, le suivi des politiques publiques, l’amélioration de la qualité de prestations administratives et leurs rapprochements aux citoyens, à travers :

- Le développement de l’administration électronique
- L’instauration de l’Open–Gov
- L’accès aux données publiques (Open Data)

En ce qui concerne l’instauration de l’Open–Gov, cet objectif est basé sur un ensemble de programme et de projets comme suit : le programme Open–gov, le programme Open –Data et le programme de la participation publique.

Dans son ensemble, cet axe vise la consécration des principes de la transparence, de la participation et de la redevabilité en vue de renforcer le processus démocratique et de créer des opportunités favorisant le développement économique.

Compte tenu de l'indicateur de performance suivant, les réalisations de 2022 sont acceptables

Indicateur 6.3.1 : Nombre des services en ligne transactionnels et intégrés							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	107	220	230	--	--	250	2024

(Les données de 2022 ne sont pas disponibles)

Indicateur 6.3.2 : taux de réponse des ministères via le courrier électronique							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 / prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	28.57	30	40	20	50%	30	2024

Tout en se basant sur les résultats du rapport d'évaluation des sites web publics élaboré par l'unité de l'administration électronique au cours du mois décembre 2022, l'écart enregistré est expliqué par la passivité des ministères par rapport aux courriers électroniques des citoyens. L'unité s'est référée au rapport de la direction de la qualité des services publics en matière de suivi de la réactivité des ministères par rapport aux préoccupations des citoyens via la messagerie électronique. Le taux des réponses via le courrier électronique a atteint 20% du total des correspondances adressées aux différents ministères (9 réponses), enregistrant ainsi une diminution par rapport au taux enregistré en mars 2022.

L'évaluation consiste à adresser des questions diverses par courrier électronique ou des formulaires électroniques aux ministères au cours du mois décembre 2022.

Dans l'ensemble, le taux de réactivité des ministères envers les préoccupations, les suggestions et les interrogations des citoyens, déposées électroniquement demeure faible.

Indicateur 6.3.3 : Nombre des données publiques ouvertes sur les portails d'Open Data							
indicateur	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Prévisions 2022 (1)	Réalisations 2022 (2)	Réalisations en 2022 prévisions de 2022 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	2000	2100	3000	2319	77%	4000	2024

L'écart enregistré est dû aux difficultés de coordination et de suivi de processus d'exécution du projet Open Data surtout que cela exige l'organisation des réunions, des sessions de sensibilisation et de formations dans les différents ministères et structures sous-tutelles afin d'expliquer les méthodologies et les outils de travail. Egalement, il est difficile d'élaborer le recensement des données, alors qu'on ne dispose pas de plateforme numérique qui aiderait à réaliser cette tâche.

En outre, le portail d'Open Data a connu une baisse du nombre des utilisateurs pour des raisons techniques qui ont engendré à une faible publication des données. Ces entraves peuvent être atténuées à travers le suivi de l'exécution des engagements inclus dans le 3^{ème} plan d'action national du partenariat Open Data en utilisant les outils technologiques tel que la « visio-conférence ».

Ainsi, dans le cadre de la coopération tuniso-coréenne dans le domaine de l'administration électronique, l'unité d'administration électronique veille à développer une plateforme nationale de recensement des données publiques depuis 2021 qui sera exploitée par les différentes structures publiques. Dans le cadre d'une coopération avec la banque mondiale, un projet de refonte du portail national de l'Open est en cours en vue de sa réhabilitation technologique.

Les principales entraves à la réalisation de ces projets sont les suivantes :

- le retard au niveau de l'instauration d'une cadre juridique relatifs aux données ouvertes,
- le désengagement des acteurs concernés par les projets de l'unité puisqu'il s'agit de projets à caractère transversal,

- L'évolution rapide des technologies nécessitant une mise à jour permanente et souvent même une refonte des plateformes utilisées,
- Des difficultés à maintenir, à remplacer et à motiver les ressources humaines de l'unité,
- Les risques liés à l'adhésion de la Tunisie au partenariat du gouvernement ouvert en raison de dépassement des échéances de publication des rapports nationaux, notamment dans le domaine des finances publiques.
- L'instabilité au niveau du pilotage des structures chargées des projets, qui peser sur la mise en œuvre de ces projets.

Les mesures pour surmonter ces difficultés sont :

- Renforcer la coordination avec les ministères en vue d'utiliser la plateforme d'évaluation de services publics en ligne, mises en exploitation en octobre 2022.
- Inciter les ministères à répondre aux courriers électroniques dans les délais,
- En ce qui concernent les données ouvertes, la nécessité de développer une plateforme de recensement des données afin de faciliter aux différentes structures la réalisation de cette tâche et éventuellement, publier ces données sur le Portail National des Données Ouvertes au cours de l'année 2022,
- La refonte du portail Open Data dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale, en vue de sa réhabilitation en terme technologique au cours de l'année 2022
- L'organisation des sessions de formations et des ateliers de travail sur l'utilisation de la plateforme de recensement des données au profit des ministères.
- La mise en place des plans d'action annuels dans les différents ministères afin de programmer les activités nécessaires à l'exécution des projets liés aux données ouvertes, notamment le projet de recensement des données publiques.
- La prise des mesures et des actions nécessaires pour inciter les structures

publiques à utiliser le portail national de la participation publique (organisation de journées de sensibilisation, de sessions de formation, mise en place d'un cadre organisationnel, réalisation d'un rapport d'évaluation sur l'utilisation du portail).

2- Exécution du budget du programme :

Les dépenses du programme « modernisation des prestations administratives » en 2022 étaient de 1,710 MD, le budget alloué était de 2,103 MD, avec un taux de réalisation global satisfaisant de 81%.

Ci-dessous les taux de réalisations par nature de dépenses :

- les dépenses de rémunération étaient de 84 %,
- les dépenses de fonctionnement étaient de 0 %,
- les dépenses d'intervention étaient de 35 %
- les dépenses d'investissement, étaient de 0 %.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau suivant :

Tableau 1 :

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF compl 2022	Réalizations 2022	Ecart	
				montant	%
Dépenses rémunération	de Engagement	1,973	1,665	-312	84%
	de Paiement	1,973	1,665	-312	84%
Dépenses fonctionnement	de Engagement	0	0	0	0%
	de Paiement	0	0	0	0%
Dépenses d'Intervention	Engagement	130	46	-84	35%
	Paiement	130	45	-85	35%
Dépenses d'investissement	Engagement	0	0	0	0%
	Paiement	0	0	0	0%
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0%
	Paiement	0	0	0	0%
Total Hors ressources propres	Engagement	2,103	1,711	-393	81%
	Paiement	2,103	1,710	-393	81%

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2022 par rapport aux prévisions

Répartition par activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LF Initiale 2022	LF compl 2022	Ecart	
				Montant	%
Modernisation des prestations administratives	Activité 1 : améliorer et contrôler la qualité des prestations administratives	524	403	-164	69%
	Activité 2 : simplifier et rapprocher les procédures administratives et les restructurer	1,031	795	-190	82%
	Activité 3 : développer l'administration électronique et instaurer le gouvernement ouvert	549	505	-40	93%
	Total	2,103	1,710	-393	81%

* sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les données financières du programme sont acceptables puisque la plupart de ses dépenses sont destinées à la rémunération dont le taux de consommation a atteint 84%.

Concernant les dépenses d'intervention, le taux de réalisation n'a pas excédé au 1/3 étant donné que l'équipe de citoyen superviseur n'a pas effectué la majorité des visites programmées à cause de la pandémie de Covid 19.